Trente-quatrième Année. — N° 350 UN NUMERO 15 CENTIMES LUNDI 16 DÉCEMBRE 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 15 DÉCEMBRE 1889

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 13 décembre 1889

Présidence de M. FLOQUET, président

La séance est ouverte à deux heures.

La Chambre adopte, après la déclaration d'urgence, un projet de loi tendant à porter la solde des officiers généraux du cadre de réserve, au taux de leur pension de retraite, et un projet de loi portant la solde des officiers généraux du cadre de réserve dans l'armée de mer, au taux de leur pension de retraite.

LES FONDS SECRETS

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi portant ouverture, au ministère de l'intérieur, pour l'exercice 1890, d'un crédit extraordinaire d'un million six cent mille francs, destiné aux dépenses secrètes de la sûreté générale.

M. le Président. — La parole est à M. Couturier.

M. Couturier. — Sous tous les régimes, les républicains ont condamné les crédits des fonds secrets comme immoraux, et, cependant, quand ils sont arrivés au pouvoir, ils ont maintenu et élevé les crédits. (Très bien! très bien! à droite. — *Rumeurs à gauche.*)

Aussi, j'espère que mes collègues républicains repousseront le projet de loi. (Très bien! très bien! sur quelques bancs à gauche.)

Discours de M. Constans

M. Constans, ministre de l'intérieur. — Il y a quelques mois, le crédit destiné aux fonds secrets était repoussé.

S'il m'était possible de le supprimer ou de le diminuer, je l'aurais fait avec empressement.

Il n'est pas à craindre que la République puisse être escamotée par certaines personnes, qui font semblant d'avoir des espérances. (Très bien! très bien! à gauche.)

Mais il n'est pas moins certain qu'il y a des gens *qui n'ont pas désarmé et qui affirment* vouloir renverser le gouvernement.

Le gouvernement a besoin de pouvoir s'informer pour pouvoir réprimer les tentatives de rébellion. (Très bien! très bien! au centre.)

Les dépenses de sûreté générale sont destinées à la sûreté générale. (Rires ironiques à droite), et pas autre chose; ces crédits ne sont nullement destinés à la presse, comme on le prétend.

Je n'ai jamais, pour ma part, rencontré un journaliste *digne de ce nom* qui ait sollicité des fonds sur le crédit. (Très bien! très bien! à gauche. — Mouvements divers.)

Quelle presse achèterait-on? Celle qui n'a pas de tirage? Ce serait de la naïveté.

Quant à la presse à grand tirage, elle n'a que faire des subventions du gouvernement. (Applaudissements à gauche.)

Se servirait-on de ces fonds pour payer les élections? C'est impossible; le crédit que le gouvernement demande est *indispensable*, et je déclare que je ne saurais demeurer au pouvoir si la Chambre ne votait pas ces crédits. (Applaudissements à gauche.)

Je ne saurais, d'autre part, accepter l'amendement de M. Cornudet, qui tendrait à déplacer les responsabilités.

J'ai besoin de ce crédit pour la défense de la République.

Le vote que je sollicite sera un témoignage de confiance : *si la Chambre me le refusait, je rentrerais* dans le rang pour défendre la République au milieu de mes collègues. (Applaudissements à gauche.)

Discours de M. Ernest Roche

M. Ernest Roche. — Le crédit que demande M. le ministre de l'intérieur, c'est tout simplement la carte à payer après les élections, et ce sont les contribuables qui devront payer. (Bruits. — *Rumeurs* continues à gauche.)

Il y a quelques jours, la Chambre refusait les cent *cinquante mille francs* que lui demandait le citoyen Ferroul pour les grévistes, et ce, sur l'ordre du ministre de l'intérieur (*protestations à gauche*), et aujourd'hui vous allez voter un million six cent mille francs pour payer des services inavouables. (*Interruptions à gauche*).

Ces fonds secrets ont toujours été employés à agir sur l'opinion publique, à solder des dévouements que la probité réprouve, à subventionner la presse, à payer des agents provocateurs. (Applaudissements sur les bancs boulangistes).

Il y a pour les repousser les mêmes raisons qu'il y a six mois.

Dans le parlementarisme, il n'y a pas de principes, ni de moralité; on vote suivant les goûts et suivant ses intérêts. (*Violentes protestations à gauche.* — Interruptions.)

Quant à vous, messieurs de la majorité, vous avez *manqué de respect envers le suffrage universel*; on ne pourra pas dire que vous manquez de reconnaissance envers votre maître, votre bienfaiteur, le ministre de l'intérieur. (Applaudissements sur les bancs boulangistes.)

Cris à gauche : A l'ordre! à l'ordre! (Tumulte.)

Déclarations diverses

M. Gacon. — Au nom de plusieurs de nos collègues et au mien, *je viens déclarer que je voterai les crédits*, ne voulant pas refuser au gouvernement les moyens de répression contre certains adversaires. (Très bien! très bien! à gauche.)

M. Baudin. — Un préfet de police a dit que les *fonds secrets étaient destinés à payer les articles* d'une certaine presse pour discréditer le parti socialiste.

Voix au centre : Qui a dit cela?

M. Baudin. — M. Andrieux. (Exclamations. — Rires.)

Le groupe socialiste ne votera pas les fonds secrets, parce que c'est inutile et surtout dangereux pour lui. (Très bien! sur quelques bancs à l'extrême gauche.)

M. Chiché. — Je viens à cette tribune relever une parole.

On a dit que la République avait été sérieusement menacée (Rires à gauche); ce qui a été menacé, c'est une coterie ambitieuse et rapace qui veut imposer son joug à la France et défendre ses places. (*Bruit à gauche*). *Mes amis et moi nous ne voterons rien pour payer vos camelots.* (Applaudissements sur les bancs boulangistes. — Tumulte.)

Plusieurs membres de l'extrême gauche se lèvent et menacent du poing leurs collègues des bancs boulangistes.

La discussion générale est close.

Discussion des articles

La Chambre *décide à la majorité de 332 voix* contre 166 qu'elle passera à la discussion des articles.

« Article 1er. — *Un crédit extraordinaire de un* million six cent mille francs est mis à la disposition du ministre de l'intérieur pour dépenses de sûreté publique.»

Déclaration de M. de Lanjuinais

M. le comte de Lanjuinais. — J'ai l'honneur de déposer un amendement tendant à réduire ce crédit de huit cent mille francs.

M. le ministre a déclaré que pour accorder des fonds secrets à un ministre, il faut avoir pleine confiance en lui.

Or, la confiance ne se commande pas. (M. Constans salue. — On rit.) Et je n'en ai pas dans le ministre actuel.

Parmi les dépenses qu'entraîne la police, il y en a qui ne peuvent être rendues publiques; on ne saurait publier les noms de tous ceux qu'on emploie pour le maintien de la sécurité publique.

Je suis disposé à voter les crédits qui ont cette destination.

Mais une partie des fonds secrets est destinée à un autre emploi; elle sert à rémunérer les presses officieuses, à rétribuer les agents électoraux, à payer des services inavouables. (Applaudissements à droite. — Rumeurs à gauche.)

Personne ne conteste à la République le droit de se défendre, mais elle doit se défendre par d'autres *moyens, ouvertement. Je voterai donc un crédit pour* la police secrète de droit commun, mais non pour la police politique. (Applaudissements à droite.)

M. Tirard, président du conseil. — Le gouvernement repousse l'amendement.

Adoption des articles

L'article 1er du projet de loi. — « Un million six cent mille francs », mis aux voix, est adopté par 313 voix contre 187.

L'article 2. — « Il sera pourvu à cette dépense au moyen des ressources générales du budget », est également adopté.

L'amendement de M. Cornudet

M. Cornudet. — J'ai déposé un article additionnel portant qu'à la fin de chaque exercice, le ministre de l'intérieur devra rendre au conseil des *ministres un compte* détaillé des dépenses de sûreté générale.

La délibération du conseil des ministres portant, s'il y a lieu, approbation de ce compte, sera transmise au Sénat et à la chambre des députés par M. le président du conseil des ministres.

Le procès de la Haute-Cour a montré que le contrôle de président de la République est illusoire et que tel ministre de la guerre a pu s'y soustraire. (Très bien! très bien! au centre et à gauche.)

Je ne ferai pas aux ministres actuels l'injure de les comparer au condamné de la Haute-Cour (protestations sur les bancs boulangistes); *mais il faut prévoir* l'avenir, et en votant mon article additionnel, on donnera un minimum de satisfaction à l'opinion publique.

M. Tirard, président du conseil. — M. Cornudet, à son avis, a fait d'une question de principes une question de personne, puisque son amendement ne s'appliquerait qu'à l'exercice de 1890.

C'est *donc surtout sur cet amendement* que se pose la question de confiance, et le gouvernement ne saurait accepter la proposition de M. Cornudet. (Très bien! à gauche.)

M. Cornudet. — M. le président du conseil s'est *mépris sur la portée de* la modification que j'avais apportée à mon amendement en remplaçant à la fin de chaque exercice par, *à la fin de l'exercice.*

Je déclare retirer mon amendement (sensation), n'étant pas de ceux qui veulent déchaîner une crise *ministérielle.*

L'amendement de M. de Ramel

M. de Ramel. — J'ai l'honneur de déposer un *amendement* tendant à déclarer qu'il sera justifié de l'emploi des fonds secrets devant une commission de la Chambre et une commission du Sénat; c'est ainsi que les choses se passaient en 1848.

Nous ne refusons pas notre confiance absolue à M. le ministre, mais nous estimons qu'il doit être le premier à désirer qu'aucun soupçon ne puisse l'atteindre. (Bruit à gauche. — Applaudissements à droite).

L'amendement de M. de Ramel est repoussé par 306 voix *contre* 191.

ADOPTION DU PROJET

L'ensemble du projet de loi est adopté par 290 voix contre 192.

Les élections contestées

La Chambre ordonne la communication au juge d'instruction d'Alger des pièces composant le dossier de l'élection de M. Letellier, député d'Alger.

L'élection de Saint-Denis

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du 9e bureau sur l'élection de M. Goussot dans la 1re circonscription de Saint-Denis (Seine.)

Les conclusions tendent à l'enquête.

M. Goussot. — Au premier tour de scrutin, il y avait sept candidats; j'obtins douze cents voix de plus que mon concurrent le plus favorisé.

J'avais contre moi, au début de la campagne, toute la presse locale et presque tous les comités; mais bientôt un courant se dessinait en faveur des idées que je représentais, et au deuxième tour de scrutin, j'obtenais cinq cents voix de majorité sur mon concurrent, M. Pean.

D'ailleurs les protestaires sont ou de gens tarés ou de gens intéressés.

C'est M. Rigaut, ancien député de l'Aisne, qui posa un moment sa candidature à Pantin, qui conduit toute cette campagne d'invalidation.

Si la Chambre ordonne l'enquête, je souhaite qu'elle aboutisse le plus tôt possible à l'invalidation. (*Bruit.*)

Mon programme tiendra en trois mots : Respect au suffrage universel. Et je puiserai, dans une nouvelle élection, de nouvelles forces pour faire triompher une République libérale, réformatrice et nationale. (Applaudissements sur les bancs boulangistes. — Bruits à gauche.)

M. Delmas, rapporteur. — Le boulangisme n'est ni une doctrine, ni un parti; il n'a été qu'une aventure. (Protestations sur les bancs boulangistes. — Applaudissements à gauche.)

Dans l'élection qui nous occupe, il y a eu de nombreuses libations et plusieurs faits de corruption. Des *affiches ont été lacérées* et oblitérées. Les violences ne sont pas niables.

M. Le Hérissé. — Vous ne passez si vite que parce qu'il n'y a rien. (Très bien! très bien! sur les bancs boulangistes).

M. Delmas. — Tout à l'heure, vous en aurez plus que vous ne voudrez, les protestataires qui signalent les faits de corruption sont prêts à en témoigner sur la foi du serment. M. Goussot se rendait à toutes les réunions escorté d'une trentaine d'individus, connus pour des souteneurs.

M. Goussot proteste violemment.

INCIDENT

M. Dreyfus. — C'est parfaitement vrai.

M. Goussot. — Les avez-vous vus?

M. Dreyfus. — Je connais très bien Pantin.

M. Goussot. — Quand vous y reviendrez, vous êtes sûr d'être invalidé.

M. Laguerre à M. Dreyfus. — Votre candidat n'a eu que deux cents voix.

M. Dreyfus. — Vous en avez menti.

M. Floquet les rappelle au silence.

M. Delmas impute la responsabilité de la bagarre de Pantin à M. Goussot : il signale une pièce qu'il a reçue personnellement et dont M. Goussot n'a pas eu connaissance. — La droite proteste.

M. le baron Reille. — On n'a jamais procédé comme cela; vous n'êtes qu'un rapporteur.

M. Delmas. — C'est le procès verbal du commissaire de police.

Le rapporteur en donne lecture; il y est question d'individus vêtus de la blouse des souteneurs. (On regarde la blouse de M. Thivrier.)

M. Le Hérissé. — Ils étaient contre Goussot.

M. Delmas lit les noms burlesques d'individus, repris de justice.

M. Jourde. — Nous ne sommes pas à la Haute-Cour.

M. de Cassagnac. — Un document pareil est indigne de l'assemblée.

M. Provost de Launay. — Ce rapport de police fait, il y a trois mois, vient d'être produit en dernière heure; qui l'a remis au rapporteur?

M. Constans. — C'est moi! (Sensation.)

M. Provost de Launay est d'avis que c'est au bureau qu'on aurait du le remettre pour qu'il put y être discuté loyalement. (Très bien! à droite.)

Si des violences se sont produites, pourquoi une instruction n'a-t-elle pas été ouverte.

Le ministre doit savoir ce que valent des rapports de police. Il en a souffert et il s'est justifié; mais on ne devrait pas les produire devant la Chambre. (Applaudissements à droite.)

M. Constans déclare rester étranger à la discussion; mais, quand on lui demande la production des pièces, il doit l'autoriser.

Voix à droite : qui vous l'a demandé? le rapporteur?

M. Goussot dit que le rapport de M. Delmas sera demain à l'*Officiel* et que lui, il le fera publier et distribuer à ses électeurs.

Il demande maintenant son invalidation et il prend jour avec les invalidations pour le scrutin. (Tumulte, applaudissements à droite et sur les bancs boulangistes).

M. Jumel demande, au milieu du bruit, l'invalidation.

M. Goussot est invalidé par 267 voix contre 228.

La séance est levée à 6 heures et renvoyée à lundi.

NOUVELLES DU JOUR

Un incident à la Chambre

Paris, 14 décembre. — A la suite des paroles échangées en séance et au milieu du bruit entre MM. Laguerre et Camille Dreyfus, M. Laguerre a prié deux de ses amis, MM. Saint-Martin et Laisant de demander à M. Dreyfus une explication.

M. Dreyfus, de son côté, a constitué pour témoins, MM. Thomson et Pichon.

Ces messieurs se réuniront seulement demain matin, lorsque le *Journal officiel* aura enregistré, d'une façon précise, les détails de l'altercation.

La question des allumettes

Paris, 14 décembre. — Le projet de M. Rouvier n'indique pas le chiffre exact du crédit nécessaire au monopole de l'Etat; il évalue seulement la dépense à une douzaine de millions.

L'Etat offrirait à la Compagnie des allumettes une compensation pour le rachat du stock; il reprendrait les établissements de la Compagnie, conserverait le personnel qu'elle emploie et donnerait aux ingénieurs des tabacs la direction du service de la fabrication.

Paris, 14 décembre. — M. Rouvier recule devant le danger et n'a aucun goût pour les sauts périlleux. Se sentant menacé, surtout après le vote de confiance accordé aujourd'hui par la majorité, à son cher ami M. Constans, M. Rouvier fait savoir, par l'officieux *Courrier du Soir*, qu'il ne fera pas du rejet des crédits pour les opérations du rachat et de la mise en train du monopole des allumettes une question de portefeuille.

C'est raide, mais c'est ainsi.

Les récépissés des chemins de fer

Paris, 14 décembre. — La commission des finances de la Chambre a approuvé le rapport de M. Rouvier qui abroge, à partir du 1er janvier prochain, l'article de la loi de finances établissant une gradation des droits de timbre des récépissés délivrés par les Compagnies de chemins de fer pour les transports par petite vitesse.

Dans une prochaine séance la commission statuera sur le système de gradation que le ministre des finances propose de substituer à l'ancien système.

L' « Influenza à Paris »

Paris, 14 décembre. — La maladie régnante, qui avait déjà envahi le poste central des télégraphes, éprouve également le personnel des télégraphes.

En ce moment, le quart de l'effectif des bureaux télégraphique est hors d'état de prendre part au service.

L'état d'Emin-pacha

Zanzibar, 14 décembre. — L'état d'Emin-pacha s'améliore lentement. Les symptômes mauvais disparaissent. La toux est encore très-violente. Le malade peut mouvoir ses membres avec moins de douleur.

Un homme enterré vivant

Rodez, 14 décembre. — Un sieur Alary, âgé de soixante ans, du village de Vimenet, canton de Laissac, ayant eu une attaque de paralysie, tomba en léthargie. Après vingt-quatre heures de rigidité complète on le crut mort et on l'enterra.

Le lendemain, le fossoyeur travaillant à côté de la tombe, entendit plusieurs coups frappés à l'intérieur de la bière.

Effrayé, il s'enfuit à toutes jambes et arriva chez lui où il tomba évanoui. Il raconta ensuite à plusieurs personnes ce qui avait occasionné sa frayeur.

On courut au cimetière, où la bière d'Alary fut ouverte. Le cadavre fut trouvé encore chaud. Le malheureux venait de mourir asphyxié.

Les finances italiennes

Rome, 14 décembre. — Le gouvernement, ayant résolu, pour remédier au déficit, de vendre 44 millions de rentes devenues disponibles à la suite de la suppression de la caisse des pensions, a fait des démarches auprès des financiers anglais et allemands pour la vente en bloc; *mais les prix offerts ne le satisfaisant pas*, on vendra en détail à Londres, à Berlin et même à Paris.

Au Conseil des ministres

Paris, 14 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. Rouvier a soumis à ses collègues un projet de loi autorisant le gouvernement à approuver, par décret, des prorogations de surtaxes d'octroi qui expirent le 31 décembre.

M. Constans a remis à la signature de M. Carnot un décret portant dissolution du Conseil municipal de Saint-Quentin-la-Poterie (Gard). Ce Conseil était divisé en deux fractions opposées numériquement égales et aucune des affaires qui lui étaient soumises ne pouvait aboutir.

Les ministres se sont occupés ensuite des affaires courantes, notamment de la question que doit poser aujourd'hui M. Mermeix à M. de Freycinet.

M. Constans a exposé le sens général de la déclaration qu'il fera à la Chambre en soutenant le crédit demandé pour les fonds secrets.

En soutenant le crédit demandé pour les fonds secrets, M. Constans posera très nettement la question de confiance. Il n'acceptera aucune réduction et repoussera tous les amendements.

Le collège sénatorial de Seine-et-Oise est convoqué pour le 2 février afin d'élire un sénateur en remplacement de M. Léon Say.

Les conseillers municipaux nommeront leurs délégués le 29 décembre.

Le gouvernement ne s'est pas entretenu de la date de la clôture de la session extraordinaire; on croit qu'il la laissera se continuer jusqu'à la fin de la vérification des pouvoirs.

Les tirages du 15

Paris, 14 décembre. — Plusieurs tirages financiers devaient avoir lieu aujourd'hui : celui de la loterie de Bessèges est renvoyé à demain; ceux de Panama et de Suez auront lieu lundi

Les grèves de houillères et le gouvernement allemand

Dortmund, 14 décembre. — On doit à des indiscrétions de source officielle de savoir que le gouvernement est résolu à éviter, à tout prix, qu'une grève éclate dans les bassins houillers westphalien et rhénan.

Aucune mesure ne lui coûtera pour obtenir ce résultat, et, ne pouvant faire autrement, il combat les résistances des administrateurs et favorise par conséquent, mais sans le laisser voir, les réclamations des mineurs.

Cette attitude est forcée; le gouvernement a été averti que les dépôts de charbon dans les gares centrales stratégiques voient leur approvisionnement considérablement diminuer.

D'autre part on télégraphie :

« Sarrebruck, 14 décembre. — Les causes de la grève ici sont identiques à celles qui ont motivé l'agitation actuelle en Westphalie, c'est-à-dire que les ouvriers mineurs réclament des patrons que ceux-ci tiennent leurs engagements.

» Une réunion de mineurs doit avoir lieu dimanche, mais le gouvernement est décidé à l'interdire; dans des placards et affiches, ce matin, il rappelle les penalités que prévoit la loi contre quiconque tente de détourner les ouvriers de tenir leur contrat de travail passé avec le patron.

» Cette attitude de l'administration gouvernementale provoque une certaine effervescence. »

Les portugais en Afrique

Londres, 14 décembre. — Une dépêche de Zanzibar au *Times* accuse M. Serpa-Pinto d'avoir imposé la domination portugaise à la tribu des Makoles, qui avaient accepté le protectorat anglais.

M. Pinto annoncerait hautement son intention de conquérir le pays jusqu'au lac Nyessa.

Un complot contre le Tsar

Saint-Pétersbourg, 14 décembre. — Un officier d'artillerie et un marin ont été arrêtés sous l'inculpation de complot contre la vie du tsar.

Nouvelles de Rome

Paris, 14 décembre. — On mande de Rome à la *Liberté :*

« Il est absolument inexact que le comte Lefebvre de Béhaisne, ambassadeur de France au Vatican, ait reçu des instructions spéciales de son gouvernement, au sujet de la mission du général Simons auprès du Vatican.

» Il se confirme que Mgr Mermillod sera créé cardinal dans le prochain consistoire. »

Mort de M. le marquis de Caux

Paris, 14 décembre. — On annonce la mort du marquis de Caux, premier mari de la Patti.

Christian, l'amusant comique des *Variétés*, qui, à la première représentation de *Paris-Exposition*, avait été atteint par un mal subit, est mort cette nuit.

LE QUESTIONNAIRE

relatif aux traités de commerce

Paris, 14 décembre. — La commission nommée par le conseil supérieur du commerce et de l'industrie, pour dresser un projet de questionnaire destiné aux Chambres de commerce, aux comités consultatifs et aux syndicats professionnels, s'est réunie ce matin, à neuf heures et demie, au ministère du commerce, sous la présidence de M. Feray, sénateur.

Cette commission, on le sait, est composée de MM. Aynard, Amé, Dautresme, Cyprien Fabre, Feray, Alexandre Lyon, Lockroy, Méline, de Montgolfier, Poirrier, Pouyer-Quertier et Rogé.

M. Dautresme avait été chargé de présenter une rédaction du questionnaire; voici le texte exact de ce questionnaire :

» 1° Quelle est la situation des industries de votre circonscription?

» Quelle influence le régime économique actuel a-t-il eu sur elles, au point de vue de la production, de la consommation intérieure, et de la concurrence étrangère?

» Dans quel pays exportez-vous?

» Dans quel pays importez-vous?

» A quel chiffre s'élèvent les exportations et pour combien entrent-elles dans le chiffre total?

» Quel est le chiffre de vos importations des produits similaires étrangers?

» Quelles variations ces chiffres ont-ils subies depuis l'inauguration du régime actuel?

» Etes-vous d'avis qu'il faut dénoncer les traités existants?

» Comment les remplacer?

» Entendez-vous qu'on en doive conclure de nouveaux?

» Entendez-vous que l'Etat conserve sa pleine liberté d'action ou qu'il établisse soit un tarif général unique applicable à tous les pays sans distinction, soit deux tarifs, l'un maximum l'autre minimum applicables aux nations qui nous accorderaient des avantages corrélatifs.

» 4° Que pensez-vous d'un droit frappant les matières premières nécessaires à votre industrie et de quelle manière serait-il possible d'empêcher que ce droit n'entravât votre exportation?

» Faut-il avoir recours au drawback, à l'admission temporaire ou à tout autre moyen?

» 5° Demandez-vous qu'on modifie le tarif général des douanes soit en ce qui touche le taux des droits soit en ce qui touche leur classification.

» Quelles sont les modifications que vous demandez et pour quelles raisons?

» 6° Convient-il d'assimiler complètement le régime douanier des colonies à celui de la métropole?

» 7° Parmi les tarifs de vos chemins de fer, en est-il qui favorisent la concurrence étrangère à votre détriment?»

RÉCITS DU DIMANCHE

DEUXIÈME SÉRIE

XXXII

UN VOYAGE FANTASTIQUE

M. de Calancois, membre de la *Société de Géographie* de Falaise-lez-Ouville, président de la *Ligue archéologique*, n'avait jamais fait deux kilomètres en dehors de sa ville natale.

Et cela l'ennuyait profondément.

Il rêvait à de lointains voyages semés d'étranges péripéties, voyages profitables à la science, car il ne manquerait pas de rapporter des observations très intéressantes, et des documents d'une importance capitale. Qui sait même, si, nouveau Christophe Colomb, il ne découvrirait pas, à la plus grande gloire de Falaise-lez-Ouville, une nouvelle terre qu'il offrirait à la France.

Ces idées le hantaient à tel point qu'à la dernière séance de la *Ligue archéologique*, il était resté presque indifférent aux travaux de la docte assemblée, et n'avait pas agité deux fois la sonnette, directrice de l'ordre — qui se trouvait placée sur la table présidentielle.

En vain le digne M. Stresfort, le percepteur de l'enregistrement, membre correspondant de la ligue, avait-il lu un rapport sur l'installation d'un observatoire français au sommet du Chimboraço, question palpitante d'intérêt, en vain M. Chômablé avait-il présenté à la société un instrument de guerre, découvert dans des fouilles et ayant servi à la première guerre sacrée contre les Crisèens en 595 1600 ans avant J.-C.), le président de la ligue archéologique restait muet, le regard perdu dans l'infini.

M. Fouettand, vice-président, s'était décidé à lever la séance, et les trente-quatre membres de la *Ligue archéologique* avaient quitté la salle, laissant M. de Calancois abîmé dans ses réflexions... tellement abîmé qu'il avait fini par s'endormir.

Quant il se réveilla, il fut tout surpris de se voir seul et se frotta les yeux énergiquement, croyant sommeiller encore; puis il prit le seul parti plausible, celui d'éteindre les lampes et d'aller se coucher, *se promettant de donner le lendemain des explications* à ses collègues pour expliquer sa conduite. Car s'il avait dormi, du moins une résolution irrévocable avait germé de ce sommeil. Il était décidé à accomplir un grand voyage dans le Sahara, bravant la mer de sable et les arabes pillards et le terrible simounn. Ah! Falaise-lez-Ouville serait satisfait de lui!

Il descendit l'escalier de la société, la tête haute, le regard fier, passant plusieurs fois sa main sous ses cheveux avec un geste héroïque, et s'achemina vers sa petite maison située dans la ville haute. L'obscurité était complète dans la ville, il devait être près de minuit, et le président de la *Ligue archéologique* marchait à grandes enjambées, poursuivant de temps en temps un chat égaré, pour s'étudier à la chasse aux lions, sans s'inquiéter des « miaou » lamentables du félin effrayé, qui jetaient une note lugubre dans la tranquillité de la ville endormie.

Enfin, il arriva chez lui et fut très étonné de voir la fenêtre de son salon éclairée.

— Que peut faire Brigitte à cette heure indue? pensa de Calancois.

Dédaignant d'entonner la clef dans la serrure, il sonna et la vieille gouvernante vint lui ouvrir.

— Monsieur, il y a un officier qui vous attend depuis huit heures du soir dans le salon.

— Et ne pouvais-tu lui dire que j'étais à la *ligue archéologique* ?

C'est ce que j'ai fait, monsieur, mais il a prétendu qu'il avait des choses graves à vous dire et qu'il attendrait votre retour.

Justement étonné, M. de Calancois pénétra dans son salon, et se trouva en présence d'un être étrange, qui, étendu nonchalamment dans un fauteuil, ne daigna pas se lever en entendant ouvrir la porte.

C'était un homme à qui l'on n'aurait pu donner un âge, il flottait entre quarante et cent ans. Sa figure était maigre, son nez démesurément long, sa bouche grimaçait un sourire perpétuel, tandis que ses yeux petits et clignotants, étaient vifs et insidieux. Il était vêtu d'un uniforme qui tenait [illegible] l'officier de marine. [illegible] pour la tunique, de douanier, [illegible] pour le pantalon, du douanier.

— Pourrais-je savoir... monsieur..., commença le président de *La ligue archéologique*..

— Vous allez savoir immédiatement répondit l'inconnu d'une voix sifflante.... prenez donc la peine de vous asseoir.

— Ah ça, se croit-il chez lui, pensa M. de Calancois, en s'asseyant de mauvaise grâce.

— Monsieur, continua l'inconnu, je vais d'abord me présenter à vous; je me nomme Lord Graffild en Angleterre, Terchesky en Russie, Orlani en Italie, Spruckmann en Allemagne, Génalos en Espagne, Van Bouck en Belgique et Dupont en France, quel est le nom que vous désirez me voir employer avec vous.

Absolument abasourdi, de Calancois répondit que Dupont lui semblait assez logique à Falaise-lez-Ouville.

— Donc, je suis avec vous le capitaine Dupont, je suis membre de toutes les sociétés scientifiques du monde...

— Excepté de la mienne, protesta l'archéologue.

— C'est vrai, mais j'en serai demain, car vous m'en ferez recevoir, mais laissez-moi continuer. Je vous disais donc que j'étais membre de toutes les sociétés scientifiques et j'ajouterai que je passe ma vie dans d'éternels voyages. Mes grandes recherches m'ont amené à être certain de l'existence d'une terre au sud de la mer d'Azof...

— Pourtant, ne put s'empêcher de répondre M. de Calancois, vexé dans ses connaissances géographiques, le golfe de la mer noire est peu important et a été parcouru en tous sens.

— Erreur, grave erreur; on se figure le connaître; mais moi, j'ai des preuves certaines de ce que j'avance.

Daignant se lever, l'homme au sept noms tira trois cartes de la poche de sa tunique et, les étalant devant le président de la *ligue archéologique*, lui prouva en une heure trois quarts qu'il devait en effet exister une terre au sud de la mer d'Azof.

— Je ne l'aurais vraiment pas cru, murmurait Calancois d'un air pensif, mais tout cela ne m'indique pas le motif de votre visite.

— M'y voici, répondit l'énigmatique personnage. Votre réputation est universelle, le bruit de vos travaux m'est arrivé jusqu'à Cracovie où je séjournais, et je viens vous prier de m'accompagner comme secrétaire dans l'expédition que j'entreprends pour découvrir ma terre *axofienne*.

— La figure de Calancois se radoucissait. Il était visiblement flatté de cette attention, et entrevoyait déjà la gloire qu'il pourrait tirer de cette campagne scientifique.

— C'est que j'ai justement l'intention de faire seul un voyage à travers le Sahara, objecta Calancois.

— Nous le *ferons en revenant*, répondit l'inconnu.

— Alors, c'est entendu; je partirai avec vous aussitôt que mes malles seront prêtes.

— Des malles! fit le célèbre Dupont, y pensez-vous; *nous partons immédiatement.*

— Comment! sans prévenir mes collègues!

— Vous les préviendrez par dépêche, une voiture inventée par moi nous attend à la porte et nous conduira directement à Marseille.

Le président de *la Ligue archéologique* souleva les rideaux de sa fenêtre, et aperçut en effet, un attelage bizarre, composé de deux chevaux aux yeux brillants comme du feu et d'un carosse rouge dont la lumière crue éclairait la rue.

— Voilà, en effet, une voiture bien extraordinaire dit Callancois et qui indique que vous êtes un merveilleux inventeur. Il m'étonne seulement de ne l'avoir pas vue en arrivant.

— Vous étiez probablement troublé.

— Ou endormi répondit de Calancois.

— Etes-vous prêt à me suivre.

— Jusqu'au bout du monde, dit l'archéologue, qui se présenta dans la rue à la suite de l'inconnu à la grande stupéfaction de Brigitte qui levait de grands bras au ciel.

A peine de Calancois avait-il pénétré dans le véhicule avec son nouveau camarade, que les fantastiques chevaux partirent comme un trait. La vitesse était telle qu'il était impossible d'apercevoir le paysage. Le train le plus express n'était rien à coté de la voiture de l'homme aux sept noms.

De Calancois, qui avait cherché un moment à [illegible] voir *quelque chose* par la portière, y renonça, tourna vers son campagnon [illegible] et se risqua à lui demander quelques explications sur le [illegible] leur voyage.

Lord Graffild, [illegible] Terchesky, Orlani, Spruckmann, Génalos, Van Bouck, Dupont, avait changé de physionomie. Il était devenu très jeune et son habit d'officier de marine avait disparu pour faire place à un costume aux reflets verts et rouges, tandis que sur sa tête se dressait deux cornes longues et pointues. Sa grimace était toujours la même et il ricanait avec un son de voix métallique.

Epouvanté, de Calancois se rejeta dans le fond de la voiture en s'écriant :

— Mais qui êtes-vous donc?

— Qui je suis, répondit l'inconnu en continuant de ricaner, je suis Satan, le malin, le mauvais esprit rejeté par Dieu, et le voyage que nous allons faire ensemble sera éternel, entends-tu, éternel!

— Grâce, clama de Calancois, je ne suis qu'un simple archéologue, qui n'ai jamais fait de mal à personne, et je ne veux pas que vous m'emmeniez.

— Tu cherches à pénétrer les secrets de la terre, tu t'occupes d'une science maudite, tu seras à moi.

— Grâce! grâce! continuait le malheureux président.

Mais Satan ne l'écoutait pas. Il s'approchait de lui, lui soufflant dans la figure son haleine souffrée, lui enfonçant ses doigts crochus comme des griffes, dans le cou.

De Calancois se sentait étouffer, il porta les mains à sa poitrine, poussa un cri long et guttural et... s'éveilla à la table présidentielle de la *ligue archéologique* dans le jour mourant des lampes qui s'éteignaient.

. . . . . .

A la grande stupéfaction des membres de l'illustre société scientifique, M. de Calancois donnait le lendemain de ce rêve, pour raison de santé, sa démission de président de la *Ligue archéologique*.

PIERRE KILEM.

LES LUNDIS DE JACQUES

I

Momento ut dies sabbati sanctifices.

C'était un samedi soir, dans l'un de ces chantiers de construction maritime qui bordent la grève, entre Sainte-Adresse et le Havre.

Aussi les ouvriers travaillaient-ils mollement comme au déclin d'une fatigante journée dont le lendemain doit être un jour de repos, sinon de plaisir,

L'un d'entre eux cependant, un charpentier, se distinguait par sa consciencieuse ardeur à la besogne.

C'était presque un vieillard, mais un vieillard alerte et de joyeuse humeur. Les cheveux, déjà tout blancs, formaient une sorte de frange à son grand front chauve, et faisaient davantage encore ressortir la teinte bronzée de son mâle visage, Ses bras nus, sa large et musculeuse poitrine, que permettait de voir la chemise entr'ouverte, attestaient la force et la santé; son air de bonhomie narquoise, son clair regard, son franc sourire annonçaient un honnête homme, un homme heureux.

Par intervalles, cependant, une certaine inquiétude mêlée d'impatience, se lisaient sur ses traits. Il se redressait un instant, et regardait du côté de la ville. Puis, après un soupir, il se remettait au travail. On eût dit qu'il attendait quelqu'un.

Non loin de là, ses camarades organisaient une partie de plaisir pour le lendemain... ou le surlendemain peut-être.

— Dites donc, père Jacques, questionna tout à coup l'un d'eux, pourquoi donc que vous travaillez toujours le lundi!... Pourquoi donc que vous ne *nopcez* pas même le dimanche?

— Le dimanche appartient à Dieu! répliqua le vieil artisan avec une sorte d'austérité naïve.

— Soit! fit l'autre, on sait que vous avez de la religion, monsieur Jacques Renaud; mais le bon Dieu permet les lundis...

— Mes lundis!... se récria le vieillard avec une expression étrange, oh! oh!... mes lundis à moi...

Mais, s'interrompant tout à coup comme s'il eût craint de révéler un secret :

— Suffit!... Je m'entends... conclut-il. D'ailleurs voici mon fils qui vient là-bas... faut que je lui cause.

Il courait à la rencontre d'un jeune homme qui venait d'apparaître au détour du chemin.

II

Le fils de Jacques n'était point un ouvrier; c'était un monsieur.

Son père lui avait fait donner une certaine éducation, dont il avait su profiter, mais sans en concevoir un sot orgueil. Bien qu'il fût premier commis chez le plus riche armateur de la ville, et de plus assez élégant, très joli garçon, ce qui ne gâte jamais rien, il était resté simple, modeste, un peu timide même, et se faisait aimer de tous, voire même des camarades de son père qui, tout en le raillant parfois à propos de sa tenue de gentleman, en arrivaient invariablement à dire de lui :

— C'est un bon enfant, qui n'est pas fier avec personne, et qui vous aime crânement son vieux bonhomme de père